

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 95

présenté par
M. Dufau

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à déplacer le texte de l'alinéa 3 de l'article 3 à l'article 5. Il s'agit de donner au texte une meilleure cohérence.